

DÉLIBÉRATION N° 6

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE DU 08 JUILLET 2020

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 2,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la réservation de sept logements à Paris 20^e, 91-93 rue des Grands Champs, auprès du bailleur SEQENS.

Fait à Montreuil, le 08 juillet 2020

La présidente,



Isabelle BRAUN-LEMAIRE